

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0021

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Lors de sa création, la Communauté urbaine a décidé d'exercer la compétence en matière de logement social. La collectivité est devenue, à ce titre, l'établissement public de rattachement, prévu par les dispositions du code de la construction, pour trois offices : l'OPAC du Grand Lyon, l'OPAC de Villeurbanne, l'Office de Saint Priest dénommé Porte des Alpes Habitat.

Le conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne comprend 21 membres et la Communauté urbaine est représentée par sept élus au sein dudit conseil.

Il convient donc de désigner les sept représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

- monsieur Beauverie René, madame Belaziz Samia, messieurs Bouju Patrick, Bret Jean-Paul, Rendu Daniel, Rivalta Bernard, madame Vessiller Béatrice,

en qualité de représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC communautaire de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,